

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de remboursement suite à la cessation d'activité de l'opérateur de voyages, MY LITTLETRIP (MY BNB) SIREN 847498870, dont la liquidation judiciaire a été prononcée le 25 septembre 2024.

Nous vous rappelons qu'en tant que garant, notre contrat de cautionnement couvre en conformité avec le code du tourisme, le remboursement des fonds reçus au titre *des forfaits touristiques et des prestations de voyage liées* (ex : hébergement + transport / Hébergement + visite guidée etc...).

Ainsi, seules les prestations entrant dans le champ d'application du Code du tourisme pourront faire l'objet d'une étude en vue du remboursement de la part de notre service.

Si votre dossier ne remplit pas les conditions précitées et correspond à un simple paiement d'abonnement ou cartes cadeaux, sans trip validé décrivant la période du voyage et les prestations associées, nous ne pourrions pas accéder à votre demande de remboursement. Il conviendra dans ce cas de vous rapprocher du liquidateur judiciaire afin de faire valoir votre créance au titre de la procédure collective de MY LITTLE TRIP.

Si votre dossier remplit les conditions précitées, il conviendra de nous adresser par mail à cautionvoyage@grouppama-ac.fr l'ensemble de pièces constitutives de votre dossier que vous trouverez dans la pièce jointe annexée à ce mail.

Bien cordialement.

Groupama Assurance-crédit & Caution

3 Place Marcel Paul

92000 Nanterre

www.groupama-ac.fr

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message - *Think about the environment before printing this mail*